

valeurs à intérêt réduit des municipalités anglaises puissent jamais atteindre une cote approchant de celle qu'ils ont atteinte il y a deux ans et demi, car il faut se rappeler que les valeurs appartenant à cette catégorie, lorsque les conditions sont favorables, s'augmentent toujours considérablement par l'émission de nouveaux emprunts. Dans une autre occasion, en discutant la baisse des valeurs portant un intérêt minime, le même journal dit que l'adoption du taux modèle de  $2\frac{1}{2}$  pour 100 pour les émissions coloniales de l'avenir devra probablement être retardée.

Une correspondance a été échangée entre le haut-commissaire du Canada à Londres et le Bureau colonial, en vue de faire inclure les fonds publics du Canada parmi les fonds dans lesquels les fidéicommissaires peuvent faire des placements. Quelques progrès ont été effectués dans cette voie, et la question n'a pas été abandonnée. Tous les efforts possibles seront faits pour atteindre ce but.

Suivant la coutume, j'annexe un état indiquant le nombre et les appointements des fonctionnaires publics soumis aux dispositions de l'Acte des pensions. Le nombre des fonctionnaires soumis aux dispositions de l'ancien acte est tombé de 3,680 en 1896, à 3,417 en 1897. En 1892, le nombre en était de 4,236. Il est probable que durant l'année 1898 il y aura une diminution encore plus considérable de ce nombre, par suite des décès et des transferts au nouvel Acte des retraites. Le passif indéterminé de la Trésorerie en ce qui concerne l'ancien Acte des pensions, diminue de plus en plus chaque année.

C'est avec plaisir que je mentionne de nouveau l'aide loyale que j'ai reçue des membres du personnel dans l'administration des affaires de ce ministère,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. M. COURTNEY,

*Sous-ministre des finances.*